

# Montigny infos

N°14-Janvier 2006

Bulletin d'informations municipales de MONTIGNY-LE-CHARTIF

## Le Mot du Maire

Je vous présente mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

L'année 2005 a été très chargée, en particulier, avec la mise en place de la CDC du Perche-Gouet. En tant que Vice-Président en charge des affaires scolaires, cette mission m'a amené à suivre les travaux des écoles des 15 communes.

Les travaux d'aménagement de la Mairie doivent se terminer en avril. Vous découvrirez au rez-de-chaussée, une mairie plus fonctionnelle. Avec la dernière tranche de renforcement de l'alimentation d'eau potable, la défense incendie est assurée sur le bourg.

Pour préserver le dernier commerce de la commune, la municipalité va engager des travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité. Celui-ci rouvrira au printemps.

Au cours de ce mois de janvier, la rénovation du lavoir



Les habitants de Montigny se sont retrouvés en l'Eglise Saint-Pierre  
Le samedi 8 octobre 2005 au concert offert par l'harmonie de Condé-sur-Huisne  
sous la direction de Pascal DESCHAMPS.

communal se terminera avec la confection de la toiture en roseaux.

Nous réfléchissons sur la réfection de l'étanchéité du réservoir du château d'eau et la protection du forage, ainsi que sur la création d'un lotissement pavillonnaire.

Je vous invite à la cérémonie des Vœux à la salle polyvalente le:

**samedi 14 janvier à 17 heures 30**  
qui sera suivie de la remise de grades aux sapeurs pompiers de Montigny-le-Chartif.

*Votre Maire*  
**Joël FAUQUET**

## Les principales résolutions du Conseil Municipal du 2ème semestre 2005

### Session du 30 août

#### Tarifs de l'eau 2005/2006

Prix du m<sup>3</sup> : 1,05 €

Abonnement pour frais d'entretien : 40 €

Abonnement compteur : 50 €

Intervention d'ouverture ou de fermeture à la demande de

l'utilisateur : 25 €

Remplacement compteur gelé ou

détérioré par l'abonné : 150 €

#### Restauration scolaire :

Prix de repas à 2,29 €

#### Travaux de drainage

Avant la vente du terrain à bâtir situé 12 rue de la Girarderie à M.

Viéron, il est nécessaire de déplacer les canalisations de drainage

qui traversent ce terrain. Ce devis

d'assainissement est approuvé

pour un montant de 3 920 € HT.

#### Chauffage Mairie-Ecole

Pour l'installation du chauffage

central au gaz, le devis de l'entreprise

SETIB de Thiron-Gardais, ayant

présenté l'offre la plus économique, a été retenu pour un

montant de 41 710,03 HT.

#### Indemnités pour déficit sur récoltes.

Lors des travaux d'enfouissement

de la canalisation d'eau potable

entre le château d'eau et le

bourg, une tranchée a été réalisée

sur une parcelle agricole. Il a lieu

de dédommager l'agriculteur pour

déficit sur les récoltes suivantes

pour un montant de 1092,48 €.

#### Entretien des vallées

Par souci d'équité et de coût il est décidé de ne pas renouveler la distribution gratuite des produits désinfectants. M. le Maire envisage un système plus équitable entre les propriétaires fonciers. Toutefois, en vertu de l'article 32 des usages locaux du département d'Eure et Loir, il est rappelé que l'entretien des vallées reste à la charge des riverains.

#### Enquête chemins ruraux

L'enquête publique relative aux chemins énumérés ci-après n'ayant suscité aucune observation de la part des riverains concernés, il est proposé :

- de désaffecter les chemins ruraux n°50 dit de la Fourche, n°56 dit de la Vove, n°61 dit de La Boussardière, n°57 dit du Petit Grand Bois à Montigny, en vue de leurs cessions, n°32 dit de Grand'Houx à Brou en vue de son échange avec une partie de terrain attenante au cimetière, n°10 dit de l'Herbuguère en vue de son déplacement par une procédure d'échange
- de proposer aux propriétaires riverains d'acquiescer les chemins n°50, 56, 61, 57.

#### Tables d'école

Il est accepté de vendre les anciennes tables d'école au prix de 150 €.

#### Commerce

Le bail a été cassé par le liquidateur judiciaire le 8 juin 2005. Pour faciliter la relance du commerce, il y a lieu d'envisager la reprise de l'actif. D'autre part pour respecter les normes en matières sanitaires, la commune prend en charge les travaux de carrelage de la cuisine.

#### Session extraordinaire du

**11 septembre**

#### Commerce : reprise et travaux

Le but étant d'assurer un service de proximité à la population, après constat de la valeur du matériel professionnel meublant les locaux, il est décidé d'acquiescer ce matériel au prix de 6000 €, afin de choisir librement entre les candidats potentiels.

#### Pont du Moulin de Paillaud

Les opérations de réfection entreprises par le Conseil Général nécessitent le renforcement de la canalisation d'eau potable située sous la chaussée de ce pont qui serait fragilisée lors de l'exécution des travaux. Le devis de l'EATP<sup>(6)</sup> est accepté pour un montant de 3106,25 € HT soit 3715,08 € TTC.

#### Placement de trésorerie

Suite à un excédent de trésorerie et aux factures des travaux de la mairie en attente de règlement, il est approuvé le placement d'une somme de 25000 € sur un compte de trésorerie pour une durée de 6 mois renouvelable.

#### Vente d'un terrain à bâtir

Vente effectuée le 2 novembre 2005 aux consorts Viéron pour 11000 €

#### Session du 25 novembre

#### Tarifs communaux pour 2006

##### Salle polyvalente: locations

- pour une demi-journée hors week-end : 43 €
- pour 2 jours consécutifs, habitants de la commune : 109 €
- pour 2 jours consécutifs, habitants hors commune : 162 €
- couverts : 0,42 €
- consommation électricité, heures pleines : 0,165 €/Kwh
- heures creuses : 0,102 €/Kwh
- caution de garantie des dommages éventuels : 400 €

La salle, la vaisselle doivent être rendues propres; sinon des heures de nettoyage seront facturées à 17 €/h.

##### Cimetière

- concession cinquantenaire: 205 €
- concession trentenaire: 125 €

La vacation, lors d'une inhumation ou d'une exhumation, est fixée à 25 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

##### Indemnité de trésorerie

Il est décidé d'attribuer l'indemnité de Conseil de 100% soit 414,06 € brut au receveur municipal de Brou.

#### Application de la PVR<sup>(7)</sup> spécifique au Bois.

Le nouveau système de participation permet à la commune, dès lors qu'elle a décidé de créer un segment de voie urbaine, de mettre à la charge de tous les propriétaires des terrains que l'aménagement de cette voie rendra constructible, non seulement le coût des réseaux, mais également celui de l'aménagement de cette voie ainsi que celui de l'installation de l'éclairage public. Les propriétaires versent cette participation, au prorata de la superficie de leur terrain.

Le montant de la participation due par mètre carré de terrain nouvellement desservi par la voie communale n°9 dite du Bois, a été calculé et déterminé à 6,29 € HT.

#### CDC<sup>(8)</sup> - Charges transférées et attribution de compensation

Il y a lieu de retenir en dépenses de charges transférées, la somme de 17758 €. Le montant de l'attribution de compensation est de 11982 €. Ces montants sont approuvés.

#### Création de l'assainissement collectif

Le rapport final de l'entreprise SEAF, compte tenu de l'avis émis par la DDAF<sup>(5)</sup>, permet, parmi les trois scénarios envisagés, de retenir la solution du lagunage naturel, la moins onéreuse du fait de l'utilisation des canalisations du réseau actuel. Le coût es-

timé de la création de la lagune et de la réhabilitation du réseau est de 750 931,50 € HT.

Le coût prévisionnel de l'eau assainie est évalué à 3,23 €/m<sup>3</sup>.

#### Travaux au commerce

La proposition de la commune pour la reprise de l'actif a été acceptée par le Tribunal.

Suite à la visite de la DDASS<sup>(6)</sup> et du SDISS<sup>(7)</sup>, des travaux pour remise aux normes sont apparus ainsi que la distribution intérieure des pièces, étant donné le coût, le Maire est autorisé et mandaté pour solliciter des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional sur un montant de 24402,60 € répartis comme suit :

- Plomberie, sanitaire et électricité : 6524,20 €

Maçonnerie :	8463,92 €
Peinture :	1048,79 €
Imprévu sur travaux (10%) :	1603,69 €
Etude de faisabilité :	762 €
Reprise de l'actif :	6000 €
TOTAL :	24 402,60 €

#### Colis fin d'année aux plus de 70 ans

Il a été décidé de reconduire la procédure employée l'an dernier, à savoir : bon d'achat de 20 € et une ballottine de chocolats.

#### Salage des voies communales

Il ne peut être donné suite à la requête d'un particulier : dans un souci d'équité il est impossible que la commune s'engage financièrement et matériellement au salage de toutes ses voies communales. (§ Intempéries ci-après)

#### Agrandissement du cimetière

La moyenne des décès étant de 4 par an et celle des achats de concession étant de 5, le cimetière actuel de 18a et 74ca (parcelle AB n°201) ne suffit plus aux besoins de la commune. Vu la délibération du 30 août 2005 permettant la désaffectation du chemin rural n°32, le Maire rappelle que les terrains susceptibles d'être acquis par la commune pour l'agrandissement du cimetière sont cadastrés : parcelles ZP n°93 pour 21a et 52ca et parcelle F n°129 pour 58ca.

La contenance totale du cimetière serait donc portée à 40a et 84ca. Le Conseil Municipal accepte l'agrandissement du cimetière. Les Consorts Baudry cèdent à la commune 22 a et 10 ca de terrain jouxtant le cimetière, 75ca aux abords de la passerelle et 565ca situés dans l'angle formé par les D128 et D922.

En contrepartie la commune cède la parcelle F131 de 17a et 90ca. Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ces parcelles et à signer les pièces s'y rapportant.

### **Voie sacrée**

La Voie Sacrée a été l'axe logistique de Bar-le-Duc à Verdun qui permit durant la guerre de 1914-1918 l'acheminement des troupes, des armes et des matériels nécessaires au conflit qui nous opposait à l'ennemi. Il est décidé de soutenir le maire de Verdun qui nous sollicite pour le maintien de l'appellation « Nationale Voie Sacrée » de cette route qui fut le chemin de milliers d'hommes originaires de toutes les communes de France. Nous pensons qu'il est nécessaire de garder en mémoire le souvenir de nos aînés partis en pleine jeunesse pour donner leur vie et défendre héroïquement la Nation afin que nous restions libres.

### **INTEMPERIES 2005 – 2006 (Conseil Général)**

#### **Plan de déneigement :**

- D 922 : Illiers – Chassant
- D 369 : de la D 922 au Moulin-Toucheur et au Gué Chénevoite
- D 30 : de Chassant à Happonvilliers
- D 128 : de Montigny-le-Chartif à Brou

#### **Plan de salage**

- D 922 : de Illiers-Combray à Chassant

### **TEMPS LIBRE ET ANIMATIONS**

#### **Musique :**

"La Batterie Fanfare" de Combres recrute jeunes et moins jeunes, les partitions, l'instrument, la tenue sont fournis ; l'inscription est gratuite. Pour tous renseignements s'adresser à M. BLANCHARD, ☎ 02 37 53 11 26 ou 02 37 29 54 57

**Tennis de table :** L' USMC tient ses réunions chaque mardi soir pour les enfants et chaque vendredi soir à 20 h 30 pour les adultes et donnent lieu à des séances d'entraînement et des compétitions interclubs.

S'adresser à son président M. JOBERT Pascal ☎ 02 37 24 39 36

**Cours d'anglais :** Professeur d'anglais donne des cours tous niveaux à enfants, adolescents et adultes.

Contacts ☎ 02 37 24 06 74 ou 06 14 39 21 99.

### **ASSOCIATIONS**

**Club "Raymond Gendre"**, Pdt : M. Raymond LEFEVRE ☎ 02 37 24 24 37

**"Anciens Combattants"**, Pdt : M. Roland MAURY ☎ 02 37 24 32 08

**"Sapeurs Pompiers"**, Pdt : M. Cyrille LEMAIRE ☎ 02 37 24 19 51

**"USMC" (Union Sportive de Montigny-le-Ch.)**, Pdt : M. Pascal JOBERT ☎ 02 37 24 39 36

### **MONTIGNY PRATIQUE**

#### **MAIRIE**

Maire : M. Joël FAUQUET, ☎ domicile : 02 37 24 22 90

Secrétariat de la Mairie : les lundis de 10 h à 11 h 30, les vendredis de 14 à 16 h et les samedis de 10 h à 11 h  
☎ 02 37 24 22 31 ; Fax : 02 37 24 22 09; Mèl : [montigny-le-chartif@wanadoo.fr](mailto:montigny-le-chartif@wanadoo.fr)

#### **SERVICE NATIONAL**

Les jeunes des deux sexes doivent, conformément à la loi, se faire recenser à la mairie dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire ; cette inscription obligatoire donne lieu à la délivrance d'une attestation qui peut être demandée ultérieurement par certains organismes de la vie civile : examens, permis de conduire, emplois etc...

#### **INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

- Pour le primaire : prendre contact avec la mairie pour dresser l'état des effectifs et les dispositions éventuelles de transport, puis avec l'école pour l'inscription de l'élève avec, si nécessaire, la possibilité de cantine.

- Pour le secondaire : l'inscription est à faire au collège Marcel Proust d'Illiers-Combray et la carte de transport pour les élèves utilisant le car scolaire est à retirer à la mairie de ladite commune.

#### **ELAGAGE**

Il est rappelé que l'élagage est obligatoire et à la charge des riverains en limite de propriété, le long des voies communales, des chemins, des fossés et des cours d'eau. C'est aussi pour le respect de la propriété d'autrui.

#### **ORDURES MENAGERES - DECHETTERIE**

A l'exception des ordures ménagères communes relevées tous les jeudis, les conteneurs de tri situés auprès du cimetière sont destinés à recevoir emballages, journaux et verres ; toute autre espèce de déchets fait l'objet de la déchetterie de Thiron-Gardais ouverte les lundis et vendredis de 14 h à 17 h, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h. Pour toutes questions s'adresser au SICTOM de Nogent : ☎ 02 37 29 68 68.

#### **PANNEAU IDENTITAIRE**

Ce panneau a pour but de procurer des informations sur le Pays Perche et d'ordre général sur la commune avec plan ; il sera installé prochainement rue d'Illiers auprès de la salle polyvalente.

#### **CORPS DES SAPEURS POMPIERS**

Les manœuvres du CPI sont faites tous les 1<sup>ers</sup> dimanches de chaque mois ; elles sont susceptibles d'entraîner des coupures d'eau au cours de ces matinées d'exercices.

## Devenez SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Ceci s'adresse à tous ceux qui ont à cœur d'aider les autres dans certains moments délicats de notre destinée. Il faut avoir envie d'agir, d'aimer l'existence, d'être enthousiaste et de vouloir participer à la vie de notre commune. Il suffit d'être âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus quelque soit le sexe, de mesurer au moins 1,60m, de satisfaire aux conditions physiques et médicales et de jouir de ses droits civiques, en somme être normalement constitué physiquement et moralement.

Pour toutes informations, s'adresser à M. Jean-Paul HUET : ☎ 02 37 24 06 40

## MANIFESTATIONS

14 janvier à 17 h 30 :	Vœux du Maire
19 janvier :	A.G. du Club de l'Amitié et galette des Rois
22 janvier à 8 h 00 :	Cross départemental des Sapeurs Pompiers
11 février à 14 h 00 :	Loto de l'USMC
12 février à 9 h 00 :	Cross amical (USMC)
12 mars à 12 h 00 :	Banquet du Club de l'Amitié
8 avril à 20 h 00 :	Soirée dansante à thème (USMC)
23 avril à 13 h 00 :	Course nationale cycliste juniors – Tour du Pays de Combray
1 <sup>er</sup> mai à 6 h 00 :	Brocante - vide greniers des Sapeurs-Pompiers
8 mai à 13 h 00 :	Banquet des Anciens Combattants
20 mai à 14 h 00 :	Loto du Club de l'Amitié
20 mai à 20 h 30 :	Eglise : Concert de l'Harmonie de Brou
10 juin :	Voyage à la mer de sable (USMC)

Pour l'organisation du cross du 22 janvier, un arrêté interdisant la circulation sur les voies communales et le tir à balles (7 à 12 heures) est instauré par mesure de sécurité.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

#### *Bienvenue en ce monde à*

- Erwan, Pierre TILLOT-BEAUVAIS, le 16 juillet au Coudray,
- Emma, Lilou ROUSSEAU, le 12 août au Coudray.

### MARIAGES

#### *Tous nos vœux de bonheur à*

- Yann, Patrick TILLOT & Christelle, Marie-France, Monique BEAUVAIS, le 3 septembre,
- Sébastien TROADEC & Laurence, Françoise, Marie-Jeanne COLLAS, le 1<sup>er</sup> octobre.

### DECES

#### *Nos plus sincères condoléances aux familles des défunts*

- Mme Blanche, Henriette DELAS, née PILLARD, le 14 février au Coudray
- Mme Foulquette PELLERIN d'YERVILLE, née de GIMEL, le 14 mars à Montigny
- Mme Marie, Marcelle TUDO, Veuve DELANOE, le 20 mars à Montigny,
- M. Pierre, Jules, Théophile LAIZEAU, le 11 avril à Montigny,
- M. Jimmy, Elie FLEURY, le 19 juin au Coudray,
- M. Emilien, Julien, Paul LUCEREAU, le 23 juillet à Gasville-Oisème,
- M. Francis, Guy, Denis CADOUDAL, le 17 octobre à Montigny,
- Mme Saturnine, Marie GUTIERREZ, Veuve CAVALIERE, le 20 décembre à Montigny.

## ARTISANS – COMMERCES

### Abattage de porcs,

M. Joël Herman, ☎ 02 37 29 51 14

### Chauffage-Plomberie-Electricité-Climatisation,

M. Jean Caillez, ☎ 02 37 53 14 08

### Entretien terrains de sports "T.S.Net"

M. A. Béja, ☎ 02 37 24 85 14

### Façonnage plastique, M. Jean-Marie Drouel,

☎ 02 37 24 23 43

### Garage Automobiles, M. Jean-Luc Bourgogne,

☎ 02 37 24 23 44

### Jardinier d'Happon - Travaux de jardinage, plantations et net-

toyage en extérieur ; M. Frédéric Cueilhe, l'Estre-des-Champs

☎ 02 37 29 53 51 ou 06 07 88 11 54

### Maçonnerie-Couverture

M. Pierre Chapron, ☎ 02 37 24 22 40

### Maçonnerie générale

M. Bruno Izel ☎ 02 37 24 28 54

### Menuisier Plaquiste – Herman Philippe ☎ 02 37 24 13 47

ou 06 26 73 78 90

### Negri Nettoyage - Nettoyage de vitres, sol, murs, habillement,

La Vallée ☎ 02 37 53 13 26

### Photographie tous événements - Retouches photos -

Maquillage-"Relooking" Soldani André et Claudine,

Fax & ☎ 02 37 24 17 26, Mèl : [asoldani@tiscali.fr](mailto:asoldani@tiscali.fr)

Sté Guyot Lambret Gibier, volaille, foie gras, caviar ;

épicerie fine, 18, Le Saussay,

☎ & fax 02 37 24 13 40, Mèl : [adtf@wanadoo.fr](mailto:adtf@wanadoo.fr)

(1) CDC : Communauté de Communes

(2) SETIB : Société d'Equipements Techniques, Industrie et Bâtiments

(3) PVR : Participation pour Voies et Réseau

(5) DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

(6) DDASS : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

(7) SDISS : Service Départemental Incendie et Secours

(8) EATP : Electrification - Adduction d'eau - Travaux public